

Châtillon, le 11/02/2025

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER AÉROSPATIALE  
JEUDI 30 janvier 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE TRENTE JANVIER À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil du quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de treize, à l'école Marcel Doret, en présence du public et sous la présidence de **M. ADJROUD Lounes**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 20 janvier 2025.

**Présents** : M. ADJROUD Lounes, Mme BONNEFOY Karine, Mme BONNIER Sophie, M. DANON Jean-Marc, M. DELAYE Pascal, Mme ESTEVAO Susana, M. GOETSCHY Alain, M. HAIMEZ Emmanuel, M. LE DU Roger, M. MONCHY Gilles, Mme ROY Liliane, Mme SAUZEDDE-GORNY Oriane, Mme SMAINE Valérie.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que** :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire.

M. HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

**Invités** :

Directrice de la prévention et de la tranquillité publique, Police Municipale.

Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. HUGONET Benjamin, Mme KIRALY Barbara

**Absent(e)s** : Mme CARRET Madeleine,

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

**Présentation de l'ordre du jour point par point.**

- 1- Échange avec la responsable propreté de Vallée Sud Grand Paris
- 2- Validation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024
- 3- Présentation d'un projet de Caniparc au sein du Parc Dewoitine
- 4- Retour sur la marche exploratoire « accessibilité » organisée le 17/11/2024
- 5- Temps d'échanges avec les conseillers
- 6- Temps d'échanges avec le public
- 7- Date du prochain conseil de quartier

A l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement a été transmise pour signature.

M. ADJROUD présente ces meilleurs vœux à tous pour l'année 2025 et remercie les membres du conseil de quartier mais aussi le public venu témoignant de l'intérêt des habitants du quartier pour la vie de ce conseil de quartier et de la ville en général.

M. ADJROUD précise que finalement la représentante de Vallée Sud Grand Paris ne sera pas présente car elle n'était plus disponible ce jour mais qu'il sera possible de la solliciter au prochain conseil de quartier.

Présentation des invités : la Directrice de la prévention et de la tranquillité publique et le Responsable de la brigade de nuit à la police Municipale.

M. ADJROUD précise que les échanges se font dans un premier temps avec les conseillers de quartier et qu'un temps d'échanges dédié avec le public permettra de répondre aux questions.

Il rappelle que l'idéal est de ne pas dépasser 2 heures de réunion qui est un temps suffisant pour traiter les sujets à l'ordre du jour.

### **Intervention de la Police Municipale**

La responsable de la prévention et de la tranquillité publique se présente : elle arrivée en mai 2024 et elle est issue de la Gendarmerie Nationale. Elle est venue à Châtillon pour la proximité et les relations avec les administrés.

Le responsable de la brigade de nuit se présente à son tour : il travaille au centre opérationnel et gère les brigades de soirée qui officient jusqu'à 3h du matin, il est à Châtillon depuis 6 ans.

#### **La parole est donnée aux Conseillers de quartier :**

M. PFEIFERR'OVA indique qu'il y a un sujet sur les cambriolages, notamment ces derniers mois au niveau de la rue Lasègue : y a-t-il des actions menées ?

→ La responsable de la prévention et de la tranquillité publique indique que malheureusement il s'agit d'un phénomène national d'augmentation des cambriolages. Au niveau de la Police Municipale (PM), de nombreux actes de prévention sont réalisés. Un certain nombre de boîtages ont été réalisés avec des flyers, notamment cet été. Elle souligne qu'il ne faut pas oublier de prendre des précautions pour se prémunir de ces cambriolages. En effet, chacun doit avoir quelques actes réflexes comme par exemple :

- bien fermer les portes,
- verrouiller les accès,
- si possible (mais ce n'est pas une obligation) : avoir des alarmes, des systèmes également de vidéosurveillance qui se font de plus en plus au sein des habitations et qui permettent d'aider également les forces de l'ordre.

Elle indique aussi que dans les quartiers, lorsque les habitants observent ou entendent des choses inhabituelles, anormales, il ne faut pas hésiter à contacter la police municipale et que ce n'est pas considéré comme de la délation.

Il faut avoir les bons réflexes : noter sur une feuille ou sur le téléphone portable très rapidement, la description d'un individu qui paraît louche et qui pourrait faire du repérage ou pénétrer dans les habitations. Cela peut être la description, les moyens de se déplacer (voiture, deux-roues, personne à pied, en transports en commun). Il faut savoir que tous ces éléments permettront aux forces de l'ordre et aux forces de police municipale de pouvoir contrôler et appréhender ces personnes si jamais elles commettaient un cambriolage. Au niveau des véhicules, notamment les automobiles, il est important d'avoir le réflexe de relever les immatriculations. Cela permet, lors d'une enquête d'identifier le véhicule, d'identifier le propriétaire du véhicule et cela représente, pour les forces de l'ordre, un gain de temps précieux.

Une conseillère de quartier demande si, à date, il est observé une concentration de méfaits dans certains quartiers, dans certaines rues ?

→ La responsable de la prévention et de la tranquillité publique souligne que malheureusement il s'agit de délinquance itinérante. Il peut y avoir des phénomènes sur un secteur, sur un temps donné, puis les malfaiteurs peuvent partir ailleurs. Il peut s'agir également de différentes équipes. Mais,

malheureusement, il n'y a pas d'éléments là-dessus. Il faut qu'il y ait des enquêtes. C'est pour cela aussi que certains offices ont été créés, notamment sur la délinquance itinérante, pour travailler sur ces phénomènes de bande. Mais il ne s'agit pas toujours de ce type de faits.

Elle explique que les éléments d'enquête ne relèvent pas de la police municipale mais de la police nationale.

Cependant, elle répète qu'il ne faut pas hésiter à appeler la police municipale pour la moindre chose qui paraîtrait suspecte. Il faut vraiment avoir le réflexe et elle précise qu'il est important d'avoir dans le téléphone portable, le numéro de la police municipale. Le mieux est de le mettre en favori pour éviter lors d'un moment de panique où on est un petit peu perdu, un peu stressé, de pouvoir appeler assez rapidement : 01 47 46 00 00.

- M. PFEIFERR'OVA souligne que le numéro de la PM se trouve aussi dans l'application « Mon Châtillon ».

Un conseiller de quartier demande si statistiquement, sur les déclarations de cambriolages sur Châtillon, le quartier de l'Aérospatial est dans la moyenne ?

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique indique qu'il n'y a pas de statistiques sur des quartiers. De plus, les statistiques relèvent de la police nationale et non pas de la police municipale puisque les cambriolages constituent des actes d'enquête. Madame la Maire reçoit les statistiques mensuelles de la commune mais elles ne sont pas détaillées sur telle ou telle rue. Elle précise cependant que Châtillon n'est pas un secteur surchargé de cambriolages.

Un conseiller de quartier indique que suite au CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le chiffre concernant le nombre de cambriolages a baissé cette année.

- M. ADJROUD souligne que les conseillers et les élus ont des échanges permanents avec les habitants et notamment les victimes de cambriolages. Ils ont le sentiment d'en entendre régulièrement et c'est vrai qu'ils ont été étonnés puisque les chiffres du CLSPD montraient une baisse assez significative du nombre de cambriolages par rapport à l'année dernière. Effectivement l'important est que les gens portent plainte. Il a l'impression que cela devient un réflexe surtout si la personne a déjà été victime d'une intrusion suspecte dans son domicile. De plus, il y a aujourd'hui une sensibilisation importante, que ce soit nationalement ou localement sur les gestes réflexes : les gens sont de plus en plus équipés d'alarmes, de système de vidéos, ce qui limite inévitablement l'envie de rentrer dans la maison.
- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique donne les chiffres sur les cambriolages avec un comparatif entre l'année 2024 et 2023 : par exemple sur les mois de janvier à novembre 2024, il y avait à Châtillon 92 cambriolages, contre en 2023 pour la même période, 132. Ce qui fait moins 30%. Cela représente à peu près une dizaine de cambriolages par mois en 2024. Aujourd'hui, malheureusement, les cambriolages sont de plus en plus fréquents au niveau national. Elle encourage donc les victimes à réaliser des dépôts de plainte.

Une conseillère de quartier explique qu'elle a été victime d'un cambriolage chez elle à 18h30 et qu'elle a vu le cambrioleur traverser son appartement. C'est une expérience très traumatisante d'autant qu'il s'agissait de la 5<sup>ème</sup> tentative de cambriolage dans sa résidence en 3 semaines. La police nationale est intervenue. Elle indique que le dépôt de plainte s'est fait en 2 fois. La copropriété a essayé de trouver des solutions comme par exemple rehausser le grillage.

Elle évoque également l'expérience malheureuse d'une de ses voisines qui est âgée : il y a 3 jours, une dame s'est faufilée derrière sa voisine, elle lui a porté ses courses et elle lui a volé son portefeuille.

De façon globale, comment on sécurise le quartier ?

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique précise qu'elle ne dit pas que le quartier n'est pas ciblé mais qu'il n'y a pas de chiffre par quartier. Malheureusement, aujourd'hui, la délinquance est présente partout. Elle précise que la police nationale a beaucoup de missions d'intervention et travaille sur différentes communes, contrairement à la police municipale de la ville qui est dédiée à Châtillon. Par conséquent, en termes de réponse et de rapidité, la PM peut arriver très rapidement. Par contre, elle ne fera pas l'enquête puisque ce n'est pas dans ses prérogatives. Cependant, elle sera là très rapidement et pourra si possible interpellier les auteurs très vite, ce qui représente un gain de temps. Si on appelle le plus rapidement possible, entre la police nationale de Montrouge qui ne sera peut-être pas à proximité de Châtillon et la police municipale de Châtillon qui est sur place, le délai d'intervention ne sera pas le même.

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique indique que globalement il y a des patrouilles de PM en pédestre, en vélo, en véhicule. Il ne faut surtout pas hésiter à appeler, à prévenir. En fait, à partir du moment où la PM n'a pas connaissance de l'information, elle ne peut pas intervenir. Les policiers municipaux font des rondes sur différents sujets dont les cambriolages, sur la commune. Malheureusement, ils ne peuvent pas être partout au même moment. Mais lorsqu'ils reçoivent un appel, ils arrivent tout de suite en fonction des missions sur lesquelles ils sont déjà impactés.
- Concernant la problématique de dépôt de plainte qui a pu durer 3 h à Montrouge, il faut savoir que la police nationale a mis en place l'agenda en ligne pour prendre un rendez-vous, de même il existe la pré-plainte en ligne.
- M. ADJROUD rappelle aussi le dispositif en cas d'absence qui consiste à prévenir la police municipale d'un départ en vacances, d'un départ en week-end, c'est-à-dire à partir du moment où on est absent plusieurs jours : « dispositif tranquillité vacances ». Cela permet à la PM d'intégrer les logements dont on sait qu'ils sont vacants dans la tournée. Ce n'est pas infaillible, mais cela montre que le logement est surveillé.
- Ce dispositif fonctionne pour les pavillons mais peut aussi fonctionner dans les copropriétés qui ont donné l'autorisation à la police de pénétrer dans l'immeuble.
- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique indique que la répartition sur les opérations « tranquillité vacances » est faite avec la police nationale. En effet, pour les rondes, la PM s'occupe des pavillons et la police nationale s'occupe des appartements. La PM possède des réquisitions avec des bailleurs pour pouvoir rentrer.
- M. PFEIFERR'OVA souligne qu'il est important que les habitants tiennent la PM informée. Il précise que la municipalité reçoit régulièrement des mails, des appels pour indiquer tel ou tel fait et, il y a 5 caméras qui ont été installées autour du quartier l'année dernière. Dans le nouveau déploiement, il y aura sans doute des nouvelles caméras qui seront installées. C'est aussi grâce au témoignage des gens que la PM, en lien avec la police nationale, adapte les nouvelles caméras. Même si cela ne résout pas tout, cela peut être aidant lors d'un dépôt de plainte d'obtenir une réquisition des images. M. PFEIFERR'OVA indique également que de nombreux pavillons ne sont pas équipés de système sécurisé. C'est pourquoi la municipalité avait organisé un forum de la sécurité lors de la brocante d'automne en 2024 sur le sujet et qu'il est prévu d'en faire un deuxième en 2025. Cela a permis à des professionnels des alarmes de présenter leurs dispositifs.
- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique maintient son propos sur la vidéosurveillance, que ce soit en appartement ou en pavillon, même à l'intérieur des habitations comme les systèmes de caméras activés via le portable. Le fait d'avoir ne serait-ce qu'une caméra chez soi, c'est une aide particulière pour les enquêteurs. Par exemple, s'ils arrivent à avoir un visage, ils vont le passer en reconnaissance faciale ce qui permet de le lier à un fichier traitant des antécédents judiciaires et éventuellement de pouvoir identifier la personne. Il faut savoir que même si toutes les personnes ne sont pas fichées, peut-être qu'un jour ce visage sortira, c'est quand même une aide supplémentaire. Enfin, cela permet aussi aux enquêteurs d'avoir une silhouette, des vêtements et pouvoir éventuellement les reconnaître si jamais ils sont encore dans le secteur.
- M. ADJROUD ajoute que, quand la police a suffisamment d'éléments, elle peut effectuer des arrestations comme cela a été le cas il y a un an et demi, avec l'arrestation d'une bande qui tournait beaucoup entre Clamart et Châtillon. Quant aux statistiques, elles permettent d'avoir une photographie de ce qui se passe réellement mais aussi pour analyser et avoir du recul, savoir si les campagnes, les dispositifs mis en place ont une efficacité dans le temps. Elles servent aussi à réorienter les politiques publiques, à améliorer la vidéosurveillance, ... M. ADJROUD comprend que cela ne répare pas le niveau de violence vécu car cela touche l'intime, le domicile, le foyer, mais cela permet de pouvoir réagir.

Un conseiller de quartier explique qu'il habite en pavillon, qu'il s'est fait cambrioler alors qu'il était chez lui. Il avait oublié de fermer la porte extérieure. Il insiste donc sur le fait qu'il faut systématiquement, quand on rentre chez soi, fermer la porte à clé.

Il précise également que si on possède une alarme il faut l'enclencher même si on s'absente seulement quelques minutes de son domicile. En effet, si des malfaiteurs surveillent, ils sauront que la personne est partie et il ne faut pas plus de 5mn pour pénétrer dans une maison.

Enfin, il indique que si une feuille de papier dépasse de la boîte aux lettres, il faut impérativement l'enlever car cela fait partie des nombreux systèmes de repérage des cambrioleurs. Ce sont des gestes simples qui améliorent la sécurité même si ce n'est pas miraculeux.

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique précise que l'idée n'est pas de créer une psychose mais il existe différentes techniques de repérage. Parfois, il y a des cailloux, des croix, des dessins autour des habitations, mais il faut vraiment être attentif à ce qui se passe auprès des habitations et dès qu'il y a quelque chose, il est important d'appeler les services de police pour signaler les faits. Elle rappelle qu'il n'y a pas d'appel superflus. La PM est présente de 07h00 à 03h00, les agents se déplaceront sans problème et cela permettra de mettre en place des rondes, dans le quartier, un peu plus fréquentes que d'habitude.

Un conseiller de quartier a remarqué une installation massive de caméras de vidéosurveillance dans la ville. Il demande si elles servent beaucoup et s'il y a quelqu'un derrière tout le temps ?

- M. ADJROUD souligne qu'une réponse ne sera pas donnée en raison de la sécurité des habitants qu'elle engage. Par contre, la police, et notamment le parquet, ont clairement expliqué que dans l'élucidation des affaires, les caméras ont leur importance. En effet, les caméras, lorsqu'elles sont installées de manière réfléchie grâce à un travail entre la police nationale et la police municipale, avec un maillage intéressant en fonction de l'historique, de l'expérience des deux polices, cela permet, pour des affaires et des besoins d'élucidation, d'aller plus vite et d'avoir des réponses.
- Ensuite sur la flagrance, M. ADJROUD indique que dans le cas notamment de la vidéo verbalisation, par définition, les caméras sont utiles.

Un conseiller de quartier indique que sur les deux gros axes majeurs de Châtillon, il y a des excès de vitesse à certaines heures.

- M. PFEIFERR'OVA note qu'il ne faut pas hésiter à faire un mail à la mairie pour faire part des observations et qu'elle fera des remontées à la PM pour qu'elle effectue des contrôles routiers.
- M. ADJROUD précise qu'ainsi, rue Gay-Lussac, la vitesse des voitures a été fortement diminuée. En effet, il y avait énormément de remontées sur cette rue avec des voitures qui passaient très régulièrement à une certaine heure et à une certaine vitesse. Au moment où la PM a fait l'acquisition du cinémomètre et grâce à des actions répétées, il n'y a plus de problématique de vitesse excessive sur cette rue.
- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique explique que les agents réalisent régulièrement des opérations sur la vitesse des véhicules. Il faut savoir qu'il est nécessaire d'avoir un certain recul avec l'appareil et qu'il n'est pas possible de le positionner dans un virage. Il faut que les agents de la PM se mettent sur des endroits stratégiques accidentogènes afin que cela soit efficient. Elle réitère le fait qu'il est important de donner des informations à la PM sur une plaque d'immatriculation, si des habitudes ou quoi que ce soit sont constatées. C'est grâce à ces éléments que la PM pourra effectuer des contrôles.

Un conseiller de quartier a observé de nombreuses incivilités au volant et notamment des stops qui ne sont pas respectés. Par exemple, avenue de la Paix, il s'est fait insulter car il marquait le stop.

- Le responsable opérationnel précise qu'au dernier Conseil de quartier, le problème du stop de l'avenue de la Paix et du feu rouge rue Pierre Brossolette lui avait été remonté. Il indique que depuis une semaine, des agents sont présents à l'angle de la rue Ampère pour procéder à des verbalisations suite aux actions de prévention menées il y a un mois. Les statistiques ne peuvent pas être communiquées mais il souligne qu'il y a eu de nombreuses verbalisations et deux interpellations uniquement pour l'avenue de la Paix. Les interpellations étaient pour des défauts de permis de conduire, pour des infractions annexes au non-respect du stop. Il constate que les conseillers de quartier ont fait des observations précises et il les incite à les faire remonter à la PM. En effet, sans informations, il ne peut pas mener des actions spécifiques. Concernant les résidences, il insiste sur le fait qu'il lui faut les autorisations d'accès des bailleurs pour pouvoir intervenir.
- M. PFEIFERR'OVA explique que lorsqu'on habite dans une résidence, il faut penser à voter chaque année une réquisition permanente lors des assemblées générales des copropriétés. Cela permet à la police nationale et à la police municipale d'avoir des accès. Et puis pour aller au bout de la démarche, il faut donner un bip à la PM.

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique explique qu'aujourd'hui presque tout le monde possède un téléphone portable et il existe de nombreuses boucles créées entre voisins sur WhatsApp pour être assez vigilant. Cela permet d'alerter immédiatement même si c'est chez le voisin qu'il se passe quelque chose d'anormal.

Un conseiller de quartier souligne la problématique des codes d'accès des copropriétés qui sont communiquées par certains résidents à tous les livreurs. Il est courant de voir déambuler les livreurs dans les couloirs. Il indique que même si on sollicite un changement du code assez régulièrement, si des copropriétaires ou locataires le communiquent systématiquement, le problème reste le même. Cependant, la boucle WhatsApp est très utile parce qu'elle permet d'alerter sur un événement inhabituel remarqué dans l'immeuble et de réagir si nécessaire.

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique explique qu'il faut faire de la « marteau thérapie » qui consiste à répéter sans cesse les consignes de sécurité et peut-être qu'à un moment donné cela rentrera dans les esprits. Il est important de communiquer, sensibiliser, essayer de faire comprendre qu'il y a des risques derrière ces comportements.

M. ADJROUD donne la parole au public pour lui permettre de poser ses questions à la Pm avant de libérer celle-ci.

#### Questions du public :

Une question sur la rue Ampère pour laquelle le stationnement est alterné. Il s'avère qu'il y a eu des verbalisations alors qu'il y avait une tolérance depuis plusieurs années du fait de la réorganisation de la circulation dans cette rue. La personne souligne la problématique puisque la journée il y a des camionnettes de société qui viennent se garer, à midi ce sont des voitures dont les propriétaires vont au restaurant à côté. Lorsque les riverains arrivent avec leur voiture, ils se garent parfois là où il y a de la place et ce n'est pas forcément sur le bon côté de la rue. C'est ce qui s'est produit il n'y a pas longtemps avec la verbalisation des véhicules garés du mauvais côté de la rue.

- M. PFEIFERR'OVA explique que le cabinet de Madame la maire et les élus ne donnent pas d'ordres illégaux à la police municipale. La PM doit faire respecter la loi.
- Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale répond que la tolérance s'arrête à la tolérance du voisin, qui va faire un signalement à la PM, ou à la personne qui va être gênée par la circulation. À partir du moment où une infraction est constatée, la PM ne peut pas fermer les yeux sur l'infraction. Si la PM reçoit un appel pour signaler un véhicule mal garé, il n'est pas possible de jouer avec l'agrément des agents en leur disant de ne pas verbaliser parce qu'il y a une tolérance, il s'agit alors d'un ordre illégal. Lorsqu'il y a une infraction, seul le procureur de la République a l'opportunité des poursuites.

Plusieurs conseillers de quartier évoquent que l'ensemble des riverains souhaitent que les règles de stationnement restent en l'état.

- M. PFEIFERR'OVA explique que ce qui était proposé, c'était de passer la rue en sens unique et de marquer un stationnement sur les 2 côtés pour permettre plus de stationnement. Cette solution ne convient pas aux riverains qui préfèrent rester avec un stationnement alterné. Effectivement, la police municipale a d'autres priorités que de passer toute la journée à verbaliser les personnes qui sont mal garées. Cependant la règle n'a pas changé, et il est possible d'être verbalisé si le véhicule n'est pas garé du bon côté de la rue.

Il est souligné un problème de sécurité des cyclistes sur le boulevard Félix Faure qui n'ont pas la place de passer lorsqu'une voiture arrive en face en descendant.

Une personne demande s'il est possible de téléphoner à la PM lorsque sa caméra lui envoie, sur son portable, une image d'un individu qui franchit mon portail alors qu'elle n'est pas chez elle ?

- La responsable de la prévention et de la tranquillité publique indique qu'à partir du moment où vous avez des éléments, vous voyez qu'il y a quelqu'un, c'est ce qu'on appelle un flagrant délit. Il faut alors appeler immédiatement la PM. Elle précise qu'il faut conserver la photo ou la vidéo en mémoire car elle sera utile lors du dépôt de plainte pour les enquêteurs qui pourront identifier les personnes si jamais ils n'étaient pas interpellés, et cela servira aussi pour matérialiser l'infraction pour le procureur et les suites pénales qui en découleront.

M. ADJROUD remercie la PM pour sa présence. Il précise que la PM est à la disposition des Châtillonnais sur différents sujets, avant chaque vacance scolaire, sur le marché, le dimanche matin. C'est l'occasion par exemple de :

- venir déposer vos formulaires « tranquillité vacances » pour celles et ceux qui sont plus à l'aise avec le papier sinon vous pouvez aussi l'envoyer par mail à la police municipale.
- poser vos questions,
- faire vos signalements non urgents à ce moment-là.

La responsable de la prévention et de la tranquillité publique indique de nouveau qu'il ne faut pas hésiter à venir à la PM et qu'il y a quand même 2 postes, un poste au niveau du métro Châtillon-Montrouge, le pôle sécurité publique et le post principal qui est au centre administratif.

M. ADJROUD explique que des demandes répétées sont effectuées auprès de la police nationale qui, lorsqu'elle aura davantage de moyens, dépêchera une personne sur certains créneaux pour des prises de plainte au niveau du poste au niveau du métro Châtillon-Montrouge.

En effet, la municipalité considère qu'il est important pour appuyer les missions de police municipale d'avoir cette présence de la police nationale, même si elle n'est que sur un créneau.

Madame la Maire fait pression sur le préfet de police, le ministère de l'Intérieur pour que cela soit mis en place.

### **1- Échange avec la responsable propreté de Vallée Sud Grand Paris**

Enfin la représentante n'est pas disponible mais elle sera sollicitée lors du prochain conseil de quartier.

### **2- Validation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024**

M. ADJROUD soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2024, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Le procès-verbal est signé par les co-Présidents.

Il est rappelé que les procès-verbaux des conseils de quartier sont consultables sur le site de la ville : <https://www.ville-chatillon.fr/> puis cliquer sur l'onglet **PARTICIPEZ !** en haut à gauche de la page.

### **3- Présentation d'un projet de Caniparc au sein du Parc Dewoitine**

M. ADJROUD donne la parole à M. PFEIFERR'OVA qui indique qu'effectivement il y a une recrudescence des déjections canines dans les rues. Alors on considère que cela concerne une minorité de propriétaires de chiens heureusement, mais dans une rue si deux ou trois propriétaires sont indécents cela devient très compliqué rapidement.

Il précise qu'il y a évidemment eu des opérations de répression, même si cela reste difficile, avec la police municipale en lien avec le service propreté de la ville et le service parcs et jardins. Il faut aller aux bons endroits au bon moment pour verbaliser les propriétaires indécents. Il existe toute une phase de répression mais aussi des affiches installées régulièrement.

L'idée générale est de proposer des alternatives aux propriétaires de chiens en disant qu'on est conscient que c'est compliqué parce qu'il y a beaucoup d'habitants, beaucoup de chiens, pas beaucoup d'espaces verts et les parcs sont interdits aux chiens ; mais que des alternatives sont proposées. C'est pourquoi 3 caniparcs ont été créés depuis 2020, dans la ville dont un qui est très grand, le caniparc Argos (le long du tram), dans la montée vers Clamart, et qui mesure 300 m<sup>2</sup> environ.

Il est vrai que dans ce quartier, jusque-là il n'y en avait pas.

Des habitants du quartier de l'aérospatiale avaient fait remonter à la municipalité que certaines parties d'espaces verts sont clôturées, et d'autres pas, notamment celles qui sont derrière le bâtiment de l'aérospatiale. Ces personnes se plaignaient de retrouver des déjections canines sous leurs fenêtres. Une

constatation a été effectuée il y a 1an1/2 environ par la municipalité qui s'est alors engagée à trouver une solution. Un travail en partenariat avec le service parcs et jardins a été réalisé.

La solution est de prendre une zone non utilisée du parc Dewoitine, là où il y a juste de la végétation en installant un barriérage adapté pour les chiens. Cela permettra que cette petite partie à l'écart des habitations puisse accueillir les animaux. Cette zone se trouve à l'entrée du parc Dewoitine, derrière la station Vélib'.

M. PFEIFERR'OVA explique qu'il n'était pas concevable d'enlever du stationnement dans le quartier. Finalement, cette création de caniparc répond à une demande de propriétaire de chiens. L'idée est de fermer entièrement cette petite partie herbeuse inexploitée au sens où ce n'est pas un endroit réservé aux enfants. Il faudra simplement installer une barrière suffisamment haute et de fermer la zone avec un portail indépendant côté rue pour permettre aux propriétaires de chiens d'y aller.

M. PFEIFERR'OVA rappelle que ces derniers n'ont pas le droit de rentrer dans les parcs.

Des verbalisations sont possibles, notamment le matin dans certains parcs, puisqu'on sait qu'il y a des personnes qui, le matin, y amènent leurs chiens.

Ces petits caniparcs qui sont créés représentent une solution de la municipalité. Cela représente un coût de 12 000€ environ.

Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent correspondre aux horaires des parcs mais il faudra voir à l'usage s'il faut faire des modifications.

Quant aux nuisances, il n'y en a pas à craindre car en général les gens ne vont pas squatter dans l'endroit où y a les chiens et les crottes de chiens.

Une conseillère de quartier, propriétaire de chien, explique que les caniparcs sont une très bonne idée de base mais elle n'y emmène plus son chien car ils ne sont pas du tout propres et entretenus. Elle est d'accord que le concept est que tout le monde nettoie et tout le monde ramasse or, force est de constater que ce n'est pas le cas et que l'état des caniparcs est déplorable en général.

- M. PFEIFERR'OVA explique que ce retour d'expérience est intéressant et qu'il serait bien de pouvoir faire un signalement à la municipalité dès qu'un caniparc a besoin qu'un service de la mairie vienne nettoyer. Quand le service propreté reçoit des mails régulièrement sur une zone qui est sale, il rentre l'endroit dans leur circuit de nettoyage. Il est également possible d'utiliser l'application « Mon Châtillon » pour faire ce type de signalement.
- Le problème indiqué par le service parcs et jardins est que s'ils veulent replanter, il faudra fermer le parc pour remettre du gazon.
- La conseillère de quartier indique que mettre des copeaux de bois ou de la sciure peut être une solution. Elle explique également qu'au niveau du caniparc à l'angle de la rue de Fontenay, il a été planté des euphorbes qui est une plante très toxique pour les humains mais aussi pour les animaux de compagnie.
- M. ADJROUD souligne que cette remarque va être indiquée au service parcs et jardins. Il précise également que dans les zones où il y a une offre de caniparc, il y a un peu moins d'interventions des motos-crottes et de signalements d'incivilités des propriétaires de chiens. De plus, à l'ouverture du caniparc, il y aura une sensibilisation afin que les propriétaires de chien l'utilisent et ramassent également les déjections dans le parc.

#### **4- Retour sur la marche exploratoire « accessibilité » organisée le 17/11/2024**

M. ADJROUD explique que la marche exploratoire du mois de novembre dernier a permis d'identifier les axes compliqués à la marche principalement. En effet, une grande partie des déplacements dans ce quartier se font à pied. Il existe des zones plus ou moins adaptés aux piétons et le but de cette marche était de faire une identification des points les plus complexes et de pouvoir en informer VSGP qui gère la voirie sur la ville et que ce soit intégré dans son plan de charge.

La conseillère de quartier à l'initiative de la marche exploratoire prend la parole pour présenter les résultats. Elle explique qu'à l'issue du dernier Conseil de quartier, il avait été décidé d'organiser cette marche exploratoire qui a eu lieu le 17 novembre 2024.

Ils ont essayé de repérer les points d'intérêt du quartier, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, le collège, le jardin d'enfants, le chemin vers le centre-ville et l'Église et la poste.

Un itinéraire (marqué en jaune) a été effectué à pied. Cela représente 21 carrefours dont 11 nécessitent des aménagements de bordure, dont 9 qui sont prioritaires.

En rouge, elle a indiqué les abaissements de bordure qui n'étaient pas présents et qui empêchent le franchissement facilement pour une personne en fauteuil roulant ou pour une poussette. En fait, il s'agit d'un état des lieux, pour faciliter le travail de VSGP et leur donner la liste des travaux qui sont prioritaires, sachant que pour certains ce sont des travaux de voirie facile avec juste des abaissements de bordure et que parfois il y a des problèmes plus compliqués avec des avaloirs d'assainissement.

La règle est qu'il faut une perception à la canne de la différence entre la partie trottoir et la partie chaussée. L'abaissement doit être entre 2 et 5 cm.

Le seul endroit où le franchissement est à 0, c'est quand on a une piste cyclable puisqu'elle doit être sans ressaut.

### **Point d'étape sur la rue Lasèque :**

M. PFEIFERR'OVA indique qu'une réunion sur place a eu lieu avec les riverains qui s'est très bien passée. Il y avait énormément de monde, 70-80 personnes, donc les riverains immédiats se sont bien mobilisés. Deux points de présence ont été réalisés, un à l'angle de la rue Arago et l'autre à l'angle de la l'avenue de la Paix. Le résultat est que 98% des habitants de la rue sont favorables à la mise en sens unique. Il faut noter qu'il y a un débat sur :

- la partie rue Arago-rue des Roissys

- le marquage du stationnement ou pas. C'est à dire que 50% des gens disent on passe en sens unique, mais le stationnement reste comme aujourd'hui et 50% des gens disent qu'il faut faire attention car dans ce cas il faudra faire un marquage et des chicanes

Plusieurs tests de VSGP ont été effectués en termes de stationnement et globalement avec le marquage, très peu de place de stationnement sont perdues. Il faut aussi que les gens puissent manœuvrer avec leurs véhicules et que les camions poubelles puissent tourner.

M. PFEIFERR'OVA propose simplement que le Conseil de quartier puisse s'exprimer, donner son opinion. On est dans la phase d'observation et dans très peu de de temps, un courrier va être transmis aux habitants en proposant une solution qui peut être transitoire, de test, etc... et qui partira du principe que la rue Lasèque sera en sens unique dans le sens avenue de Verdun-Clamart.

Un conseiller de quartier indique que de nombreux riverains lui ont demandé de revenir sur ce sujet-là, notamment sur le segment de la rue Lasèque, entre l'avenue de la paix et la rue Arago.

Suite aux réunions de concertation, les réflexions ont mûri. Il confirme que 98%des riverains sont favorables à l'expérimentation de la mise en sens unique, là-dessus y a quasi consensus. Par contre, il y a un très fort sentiment de ne pas vouloir les chicanes parce que cela fait perdre un nombre de places de stationnement trop important. Ce qui est plutôt retenu serait un maintien du stationnement unilatéral côté pair, puisque c'est celui qui permet d'avoir le plus grand nombre de places de stationnement.

Cependant il y a aussi une autre possibilité retenue qui serait de conserver le stationnement alterné, ce qui finalement conserve une certaine équité entre les riverains du côté pair et du côté impair. Il insiste sur le fait qu'il y a une grosse opposition au système des chicanes parce que le stationnement dans le quartier est vraiment déjà très difficile. Sur ce seul segment, cela fait perdre environ 10 places de stationnement sachant qu'en plus la rue est étroite.

Il reste l'interrogation de la vitesse et comment la limiter ? Certains évoquent l'hypothèse des ralentisseurs, d'autres disent que le ralentisseur est susceptible d'être bruyant et d'entraîner des vibrations.

Un conseiller de quartier donne son avis sur la rue Lasègue et exprime qu'il est favorable à l'alternance pour le stationnement.

- Une personne du public précise que le stationnement alterné permet d'équilibrer les sols et de ne pas toujours avoir les voitures garées au même endroit.
- L'alternance permet également de nettoyer les caniveaux.

## **5- Temps d'échanges avec les conseillers**

Un conseiller de quartier indique qu'il y a beaucoup de problèmes sur les trottoirs. Il existe des endroits où une poussette et un piéton ne peuvent pas se croiser.

- M. ADJROUD explique que la réalité, déjà évoquée lors du dernier Conseil de quartier, est que globalement en France, à part les tout nouveaux quartiers, il existe ce problème, notamment dans les zones pavillonnaires : les trottoirs et notamment les bateaux sont faits pour satisfaire au passage des voitures, ce qui est une hérésie. Ce n'est pas aux piétons de s'adapter aux voitures, c'est aux voitures de s'adapter aux piétons. Dans beaucoup de pays, notamment dans certains pays d'Europe du Nord, ou bien dans certaines villes d'Espagne, lorsque les trottoirs et les carrefours sont refaits, il n'y a plus de bateaux mais une pente qui permet d'accéder en voiture. Ceci permet d'avoir des trottoirs parfaitement droits, donc en poussette, en fauteuil roulant, pour les personnes malvoyantes, vous avez une continuité parfaite de la marche, sans le risque de se fouler la cheville, de trébucher, comme on l'a notamment ici dans les quartiers pavillonnaires. En effet, ici, les trottoirs sont petits, en pente, avec des pavés et avec des bateaux tous les tous les 5m. Ce n'est pas du tout agréable pour les piétons en général, pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes pilotant des poussettes.

Il s'agit d'un travail sur plusieurs décennies. Les axes rénovés, de toute façon, c'est la loi, doivent être accessibles à partir du moment où la chaussée est refaite. Il y a cependant encore beaucoup de travail pour rendre nos axes agréables à toutes les personnes.

Cette analyse a été partagée immédiatement avec VSGP.

- M. ADJROUD indique qu'il y a des centaines de travaux en cours ou prévus sur Châtillon et sur les autres villes. VSGP va probablement entrer ces informations dans leur plan de charge. Il souligne également qu'il n'y a plus de campagne comme par exemple pour traiter les nids de poule et que tout se fait au fur et à mesure. Cela marche très bien dès que c'est signalé. Il est donc important de faire des signalements car pour le moment on est plutôt sur un délai de réactivité autour de 48 à 72 h.
- M. PFEIFERR'OVA explique que le camion du prestataire de VSGP reçoit en direct les problématiques puisque c'est lui qui agit et qui facture à VSGP ses interventions. Il est donc dans son intérêt d'agir vite.
- M. ADJROUD trouve que les interventions sur les trottoirs sont moins qualitatives que sur la chaussée.

Une conseillère de quartier signale un défaut d'éclairage et la présence d'un trou sur la partie piétonne qui est sur le passage le long de l'école des Sablons, entre la Villa des Paroseaux et la rue Pierre Brossolette.

- L'éclairage a été revu mais la municipalité prend note de la problématique du trou.

Une conseillère de quartier demande si les plots installés rue Béranger, sur les trottoirs vont être remis en place parce que les gens les enlèvent. Notamment celui au niveau du 84 rue Béranger qui est insécure.

- M. ADJROUD indique que cela sera remonter à VSGP pour être traité.
- M. ADJROUD précise que les installations (barrières notamment) devant les établissements scolaires vont devenir pérennes puisque le plan Vigipirate ne sera pas retiré devant ces établissements. Les trottoirs sont élargis et sécurisés souvent par des jardinières comme par

exemple à l'école Joliot Curie. En effet, quand on a un trottoir un peu plus large, c'est quand même plus simple pour faire coexister tous les habitants du coin puisque devant un établissement scolaire, à certaines heures, il y a beaucoup de monde sur le trottoir. Petit à petit, d'été en été, on réalise ces aménagements.

Un conseiller de quartier indique qu'à l'avenue de la Paix, la bande cyclable n'est pas utilisable puisque souvent des voitures sont garées à cheval sur le trottoir et sur la partie cyclable. De plus, il y a une partie avec des pavés au niveau du caniveau ce qui n'est pas roulant non plus pour un cycliste.

- M. PFEIFERR'OVA explique qu'il n'est pas possible de faire des aménagements dans cette rue car VSGP doit faire des travaux de canalisations d'ici 1 à 2 ans. Une concertation sera menée en conseil de quartier après ces travaux pour connaître quels aménagements seraient les plus judicieux (feux, piste cyclable, stationnement, ...)

Un conseiller de quartier remercie la mise en place des conseils de quartier qui permet de faire remonter les problématiques des habitants afin d'améliorer les conditions de vie du quartier. Cependant, il a constaté qu'un certain nombre de questions posées par le quartier étaient restées en attente de décisions et a relevé tous les points non traités. Il a consigné tout cela dans un tableau qui reprend les questions sans réponse, dans l'optique de les remettre à l'ordre du jour, de les faire avancer et de répondre aux attentes du quartier. Il a également fait apparaître une typologie des questions posées non réglées : vie courante (collecte des sapins à Noël, collecte des mégots, traitement des moustiques), la mise en zone 30 sur tout le quartier.

- M. ADJROUD indique qu'une réponse a été apportée : la demande de complétude a été transmise à VSGP pour pouvoir faire en sorte que les endroits où il n'y a pas de panneau 30km/h puissent en être dotés, avec une réalité, notamment sur les poids lourds, hors chantier évidemment et hors personne avec autorisation spéciale.
- Il indique qu'à la page 11 du guide du tri de VSGP, il est spécifié toutes les zones, tous les secteurs, avec les jours (lundi matin, mardi matin, mercredi matin, jeudi matin) précis qui sont inscrits. Il pense que, sur le quartier, cela a été plutôt bien respecté.

Le conseiller de quartier exprime qu'ensuite, les questions ont permis le dénombrement des points noirs du quartier, essentiellement aux carrefours concernant les rues Ampère, Lasègue, Baranger, Arago et le boulevard Félix Faure. Il est constaté que ces problèmes sont toujours présents et très difficiles à régler. Il poursuit en indiquant les problèmes de stationnement relevés et toujours pas réglés comme par exemple celui de la rue Ampère.

- M. ADJROUD explique qu'une réponse a été apportée. Suite à la concertation, avec les habitants de cette rue, 98% ont choisi de faire évoluer le projet de la rue Lasègue et de la rue Ampère. Il signale que chaque point évoqué ici est ou a été remonté et inclus dans les plans de charge. Il y a régulièrement des concertations avec les conseillers de quartier et la population. Cependant, il y a un arbitrage final de la municipalité afin de prioriser les actions pour que les partenaires et prestataires de la mairie puissent absorber la charge de travail.
- M. PFEIFERR'OVA suggère que le conseiller de quartier transmette son tableau à M. HANAFI qui fera un point sur chaque sujet avec les réponses apportées. M. MOUTON précise que cette pratique de recenser les sujets qui sont en attente de réponse existe pour le conseil de quartier du centre-ville. Il ajoute que cela sera très utile pour que le directeur de la démocratie locale et de la relation avec les citoyens établisse ce type de tableau pour le Centre aérospatiale-Roissys-Béranger.
- M. ADJROUD souligne que le principe du conseil de quartier n'est pas un empilement de signalements individuels. L'idée est de signaler des typologies de problématiques comme celle qui viennent d'être effectuées. Il indique les échanges sont accessibles et que la municipalité répond globalement aux questions posées. Il précise qu'il n'a jamais été dit qu'une problématique serait

réglée dans la semaine. Quand c'est possible, c'est réglé rapidement mais les choses se gèrent à l'échelle de la ville. C'est ensuite des arbitrages de priorisation et des arbitrages financiers qui sont effectués. À partir du moment où on fait le choix de d'administrer la ville sans faire d'augmentation d'impôts et de la taxe foncière, il est évident qu'il faut à prioriser.

→ M. ADJROUD indique qu'un rapport d'activité est réalisé chaque année par conseil de quartier sur les sujets, et notamment sur les problématiques qui sont relevées. Il faut noter que parfois des problématiques prennent plusieurs années à être réglées. C'est inévitable parce que refaire une rue, mettre en accessibilité neuf carrefours prioritaires par exemple, représentent un coût financier important.

Un conseiller de quartier explique qu'il y a toujours le problème de stationnement rue des fauvelles, devant la clinique, sur le bas, il y avait un panneau mais il y a toujours eu des voitures qui stationnaient. Depuis un ou deux mois, le stationnement est vraiment interdit avec le marquage du trottoir en jaune. À priori, ce serait une demande de la clinique à VSGP. Cela fait 6-7 places en moins.

→ M. ADJROUD précise qu'il avait été évoqué une problématique giratoire à cet endroit-là notamment pour les camions.  
→ M. PFEIFERR'OVA indique que c'est la clinique qui a fait cette demande et que si cela a paru sensé et justifié pour VSGP, le trottoir a été peint en jaune.

Une conseillère de quartier explique qu'au 101, rue Béranger, c'est un petit immeuble de 3 étages, il y a beaucoup de véhicules utilitaires qui se garent. En effet, ils viennent mettre leur voiture la semaine et le week-end ils enlèvent leur voiture et ils mettent les utilitaires. Par conséquent le caniveau n'est jamais nettoyé.

→ M. ADJROUD explique que malheureusement ils ont le droit de se garer là, que c'est la loi.

Un conseiller de quartier demande comment ne pas permettre aux cyclistes de prendre des rues en sens s'interdit alors qu'elles ne sont pas faites pour ça comme par exemple l'avenue de la Paix avec des cyclistes qui montent à contresens, qui descendent un contresens.

→ M. ADJROUD explique que selon le code de la route, le contresens est la règle, sauf s'il y a une interdiction. Le contresens cyclable est la règle partout en France, même s'il n'y a pas de place, sauf s'il y a un panneau qui l'interdit. En cas d'accident, le responsable est le conducteur de la voiture puisque, comme toujours, la voiture étant le véhicule le plus lourd, les vulnérables sont prioritaires.  
→ M. MOUTON indique que la loi prévoit que dans une zone 30, on doit rouler à une vitesse plutôt basse et maîtriser son véhicule. Ce qui signifie que lorsqu'on a un vélo face à soi, normalement, on doit être en mesure de s'arrêter.  
→ Les vélos comme les voitures doivent être en maîtrise de leur véhicule à partir du moment où quelqu'un n'utilise pas bien son véhicule, cela devient potentiellement dangereux. On peut inventer toutes les règles que l'on veut, tout dépend du civisme de chacun.  
→ M. PFEIFERR'OVA indique qu'il n'y a pas de volonté politique de la part de la municipalité d'aller contre le code de la route. En revanche, le jour où la rue sera refaite, il faudra peut-être envisagé une autre possibilité.

Une conseillère de quartier demande à partir de quel âge les enfants n'ont plus le droit d'être sur le trottoir avec leurs trottinettes parce qu'ils roulent très vite ?

→ M. ADJROUD indique que c'est 12 ans en trottinette électrique et 10 ans en trottinette mécanique.

## **6- Temps d'échanges avec le public**

Une personne demande quand seront communiquer le projet pour la rue Lasègue :

- M. PFEIFERR'OVA indique que des propositions seront faites à Madame la Maire et aux élus pour un arbitrage. Ce qui est sûr c'est la mise en place du sens unique. Pour les autres possibilités, il y aura des tests et il sera possible de revenir en arrière si cela ne convient pas à l'usage comme par exemple le marquage au sol. Le projet sera communiqué dans les 15 jours.
- M. ADJROUD précise que l'idée est d'être le plus léger possible comme cela est réalisé en général dans les aménagements. On est pragmatique et lorsque cela ne fonctionne pas, on revient en arrière et on propose une autre alternative. Le but est d'arriver à une solution qui est viable au quotidien. Par ailleurs, quand on a fait une première évolution, on remarque des éléments qui n'étaient pas apparus avant, des types de comportements par exemple.

M. PFEIFERR'OVA explique que dans les 3 semaines à venir, une réunion aura lieu avec les riverains immédiats de la rue Jean Jaurès, avec la présentation de la nouvelle école.

Il y aura un descriptif des plans et conformément à ce qui avait été dit dans les conseils de quartier précédents, la rue sera refaite. Il y aura plus de trottoir, ce sera une rue piétonne réservée uniquement à la circulation des riverains, avec un accès spécifique pour ces derniers à l'entrée de cette portion de rue. Ce sera une rue fermée sauf pour les riverains et les livraisons de l'école, de la crèche.

Il précise que la municipalité assume de limiter la circulation dans cette rue.

M. ADJROUD indique que des arrêts minutes seront prévus pour que les parents puissent déposer leurs enfants à l'école.

M. PFEIFERR'OVA souligne que l'avantage de ces arrêts est que ce sont des arrêts minutes sur les heures en journée et que le soir ce sont des places de stationnement pour les riverains.

Une personne pose la question de la réfection de l'éclairage public et des trottoirs détériorés par les travaux de la rue Jean Jaurès :

- M. PFEIFERR'OVA souligne que le courrier envoyé aux riverains la semaine prochaine, indiquera que la rue Jean Jaurès est refaite en termes d'éclairage et de voie publique.
- M. ADJROUD précise que s'il s'agit d'une dégradation, VSGP fera intervenir ses assurances qui se mettront en relation avec celles de l'entreprise pour financer et se faire rembourser la partie dégradée. Mais le résultat sera une réfection de la rue au niveau éclairage et voirie par VSGP.
- M. PFEIFERR'OVA indique que l'ouverture de l'école se fera en septembre. En juin il est prévu de faire une visite avec les enfants, les parents et les enseignants.

## **7- Date du prochain conseil de quartier**

19 juin 2025 à 20h

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h26**

**L'Adjoint à la Maire**

**La Co-présidente**

**M.ADJROUD Lounes**

**Mme BONNIER Sophie.**